



Grève nationale du 19 mars

ENSEMBLE POUR DÉFENDRE NOS COLLÈGUES ENSEMBLE POUR DÉFENDRE NOS DROITS

Le SNJ, comme l'ensemble des syndicats représentatifs sur l'entreprise France Télévisions, appelle les salariés à cesser le travail ce jeudi 19 mars.

Ce mouvement est lié à deux revendications essentielles :

- le respect de l'exercice du droit de grève ;
- l'arrêt des procédures disciplinaires contre des salariés grévistes.

Nous aurons donc besoin de tout le monde, dans toutes les implantations de France Télévisions. Tout le monde pour dire au président de France Télévisions que ses attaques à l'égard des salariés sont insupportables.

D'abord parce qu'il n'a pas choisi la voie de la négociation : il ne discute plus avec les salariés et leurs représentants. Ensuite parce qu'il a pris le chemin de l'escalade verbale. Dans une note diffusée le 13 mars, Rémy Pflimlin affirme en premier lieu vouloir défendre ses cadres... s'agit-il des cadres qui arrivent dans les rédactions flanqués d'huissiers ???

Dans cette note provocatrice, le PDG ne mentionne jamais les arrêts de travail de salariés, "en état de choc" après avoir subi des menaces précises et brutales de leur encadrement. Aucun mot non plus dans cette note sur les convocations à "entretien préalable" envoyées par courrier recommandé à plusieurs salariés, qui ont tous pour point commun d'avoir fait grève ces derniers jours.

Et on ose nous parler de dialogue social ?

La direction oppose la brutalité et le mépris comme seules réponses à la mobilisation des salariés. Le PDG et son équipe, à la manoeuvre depuis bientôt cinq ans, ont dégradé l'entreprise à tous les niveaux : éditorialement, économiquement, et surtout socialement. Et maintenant, en fin de mandat, cette équipe essaie de limiter le droit de grève.

Jeudi, en grève, nous dirons tous ensemble que ce droit est constitutionnel et ne peut être limité par un oukase du PDG. Nous dirons aussi tous ensemble qu'aucune poursuite disciplinaire ne peut être engagée contre nos collègues, victimes de tentatives d'intimidation indignes de notre entreprise.

En attendant que la justice passe et que, nous l'espérons, la note du président et les menaces contre les grévistes soient annulées par le tribunal que nous avons saisi, le temps est à l'action collective pour appuyer notre procédure juridique et défendre le droit de chacun(e). Partout, et avec tous.

Paris, le 18 mars 2015

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Antoine Chuzeville : 06 80 26 18 36 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ_FTV et Facebook : Snj.ftv